

À L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FIFA

Circulaire n° 1682

Zurich, le 25 juillet 2019

SG/fad/gde-hal

Procédure à trois étapes en cas d'incident à caractère discriminatoire

Madame, Monsieur,

S'appuyant sur la Loi 5 des Lois du Jeu, la FIFA a instauré depuis la Coupe des Confédérations de la FIFA, Russie 2017 une procédure à trois étapes en cas d'incident à caractère discriminatoire lors de ses compétitions.

À la suite de la déclaration publique de Gianni Infantino, Président de la FIFA, cette dernière enjoint aujourd'hui toutes ses associations membres, les ligues, les clubs et les organes disciplinaires du football à mettre en place la même procédure pour ses compétitions nationales, à appliquer une politique de tolérance zéro vis-à-vis de tous les incidents à caractère raciste ou discriminatoire dans le football et à sévèrement punir de tels comportements.

Lorsque de graves incidents surviennent dans un stade, la procédure à trois étapes permet à l'arbitre :

1. **d'interrompre le match** (avec la diffusion d'une annonce dans le stade afin d'expliquer la situation et de réclamer l'arrêt des comportements discriminatoires) ;
2. **d'arrêter temporairement le match**, en demandant aux joueurs des deux équipes de regagner les vestiaires pendant une durée raisonnable (avec la diffusion d'une annonce dans le stade afin d'expliquer la situation et de réclamer l'arrêt des comportements discriminatoires) ;
3. **d'arrêter définitivement le match** (avec la diffusion d'une annonce dans le stade afin d'expliquer la situation et de demander à ce que le stade soit évacué en suivant les instructions du personnel de sécurité).

Des directives et informations détaillées au sujet de la mise en œuvre de la procédure à trois étapes. Elles présentent également l'annonce proactive diffusée avant chaque match dans le cadre des compétitions de la FIFA, de même que la première annonce réactive qui peut être utilisée sans interrompre le match, avant le lancement de la procédure à trois étapes, sont disponibles sur l'Extranet des Compétitions de la FIFA :

- <https://extranets.fifa.com/en/FIFACompetitions/fifa-preliminary-competitions/circulars/>.

Nous vous invitons à lire attentivement ces directives et informations afin de les adapter à vos besoins et exigences et de les appliquer au niveau national.

Veillez par ailleurs noter que le Guide de bonnes pratiques de la FIFA en matière de diversité et de lutte contre la discrimination formule diverses propositions quant à la manière de renforcer votre engagement dans ce domaine :

- <http://fr.fifa.com/goodpracticeguide>

En cas de question, n'hésitez pas à contacter Gerd Dembowski, responsable Diversité et Lutte contre la discrimination de la FIFA, par courriel à l'adresse gerd.dembowski@fifa.org.

C'est ensemble que nous devons continuer à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour combattre le racisme et toutes les formes de discrimination dans le monde du football, et ce à tous les niveaux.

Nous vous remercions de votre coopération et vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE FOOTBALL ASSOCIATION



Fatma Samoura
Secrétaire Générale

Copie à : - Conseil de la FIFA
- Commission d'Organisation des Compétitions de la FIFA
- Commission de Discipline de la FIFA
- Commission d'Éthique de la FIFA
- Confédérations